

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**1ère DELIBERATION DE LA SEANCE DU 30 MAI 2024
A 20 H 30**

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES

Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires (BP, DM, CA)

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation
Le 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi trente mai à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL,
Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON
Pascale, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND
Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT
Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Excusé LAVASTRE Norbert procuration PLUTINO
Antoine, Excusé ARNAUD Jérôme procuration NADAL Laurent.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil
municipal.

**Objet : Décision Modificative n°1 Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire
(MSP)**

Le Maire expose au conseil municipal que le Budget Primitif 2024 voté le 11 avril 2024
nécessite différents virements de crédits en dépenses et recettes de fonctionnement, une
erreur s'est produite lors du vote du budget 2024 les reports de fonctionnement 2023 ne
se sont pas reportés correctement.

Les modifications seront effectuées sur le BP 2024 par décision modificative et comme
suit :

Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 030-213000763-20240530-D2024_027-DE

D2024-027

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
002 Résultats d'exploitation reporté				244.12 €
74 741 subvention commune			244.12 €	
TOTAL			244.12 €	244.12 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits et crédits supplémentaires ci-dessus détaillés.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Le Maire
Laurent NADAL



Envoyé en préfecture le 31/05/2024 Reçu en préfecture le 31/05/2024 Publié le ID : 030-213000763-20240530-D2024_027-DE
